



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.3/Add.2

6 janvier 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 28.1 de l'ordre du jour

**ACTION CONCERTÉE POUR
LE DAUPHIN DU CAMEROUN (*Sousa teuszii*)**

Activités proposées pour 2020 – 2023

Mettant à jour [UNEP/CMS/ACTION CONCERTÉE 12.3](#)

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

<p>Activités et résultats escomptés</p>	<p>Activités proposées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Formation d'un comité directeur (CD) parmi les parties prenantes (gouvernements, ONG, Secrétariat) des États de l'aire de répartition du dauphin du Cameroun, en vue de l'organisation de la réunion relative à la proposition (voir ci-dessous). Le CD aurait la charge de la préparation pratique de la réunion, y compris la recherche des financements, la sélection du lieu et de la date, la définition d'un ordre du jour, la distribution des invitations aux participants, ainsi que tous les autres aspects pratiques et logistiques de l'organisation. 2. Convoquer une réunion relative à la politique de conservation des États de l'aire de répartition pour définir un plan d'action visant à accroître les efforts en vue de contrer le déclin du dauphin du Cameroun. <p>Une proposition clé recommanderait l'évaluation de la création, de l'optimisation ou de toute autre mesure de renforcement de l'efficacité des nouvelles aires marines protégées transfrontalières (MPA) ou de celles déjà existantes. Dans le but de surveiller et d'orienter le progrès et, ainsi, d'empêcher le ralentissement du dynamisme, la création d'un groupe de travail <i>ad hoc</i> des parties prenantes des États de l'aire de répartition, assisté par un conseil d'experts serait recommandée.</p> <p>L'horaire, le lieu et la durée de la réunion, ainsi que d'autres paramètres, seraient arrêtés en consultation avec les États de l'aire de répartition et le Secrétariat de la CMS, sous la coordination du Comité directeur. La réunion proposée s'inspirera en effet des trois réunions intergouvernementales à grand succès portant sur les cétacés africains qui ont eu lieu respectivement à Conakry (2000), à Adeje-Tenerife (2007) et à Lomé (2008).</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Mener des échanges portant sur un plan d'action (PoA) réaliste et en formuler un pour le quinquennat 2021-2025, y compris effectuer une évaluation de l'état des dauphins du Cameroun dans chaque État de l'aire de répartition. 4. Exemples de points potentiels de l'ordre du jour <ol style="list-style-type: none"> (1) Introduction (2) Aperçu de la répartition et de l'histoire naturelle du dauphin du Cameroun ; (3) Aperçu des défis connus relatifs à la conservation ; (4) Échanges portant sur les mesures réalistes de conservation, notamment les moyens de réduction de la mortalité dans les zones de pêche ; (5) Échanges sur la faisabilité de la délimitation de nouvelles aires marines protégées transfrontalières et sur le renforcement de l'efficacité des aires existantes ; (6) Formulation d'un nouveau plan d'action ; (7) Constitution d'un groupe de travail <i>ad hoc</i> en vue de garantir le progrès. <p>Résultats escomptés</p> <p><i>Dans l'immédiat (après la réunion) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un large consensus sur un nouveau plan d'action visant à résoudre plusieurs problèmes urgents liés à la conservation du dauphin du Cameroun . - Un groupe de travail <i>ad hoc</i> régional actif. Il est composé d'un petit groupe de points focaux des États de l'aire de répartition et de biologistes marins régionaux, bénéficiant, lorsque cela est nécessaire, des conseils d'experts internationaux et/ou d'ONG, en vue de soutenir mutuellement, de coordonner et de mettre en œuvre les activités de conservation et de gestion.
--	---

	<p><i>À moyen terme :</i></p> <p>Si cela est jugé pertinent par les points focaux des États de l'aire de répartition : Conservation améliorée au travers du renforcement de la prise en charge des aires marines protégées transfrontalières.</p> <p>Il est recommandé d'effectuer la délimitation de nouvelles aires marines protégées transfrontalières (binationales), similaires aux aires existantes, notamment le complexe Saloum-Niumi, qui réunit sur le plan écologique le Parc national du Delta de Saloum (Sénégal) et le Parc national Niumi (Gambie). Ces actions devraient avoir un impact mesurable de conservation, ceci par la limitation de la circulation des navires et des activités halieutiques, la prévention d'enchevêtrements dans les filets et la réduction de la destruction des habitats. L'accès à certaines aires marines protégées, telles que les îles Tristao en Guinée, nécessite l'obtention d'un permis d'accès pour les non-résidents, ce qui garantit un certain niveau de protection contre toute perturbation. En tant que réseaux d'aires marines protégées (White <i>et al.</i>, 2005), l'implication des deux États présente des avantages indéniables. Elle permet l'extension des aires protégées, avec une efficacité écologique accrue, elle offre l'opportunité d'élaborer des programmes coordonnés où dimensions sociales et environnementales s'imbriquent. Des propositions binationales spécifiques relatives aux aires marines protégées pourraient émerger de cette réunion.</p> <p>L'implication nécessaire des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, ainsi que des communautés locales, nécessite une consultation élargie au sein d'un forum interdisciplinaire.</p> <p><i>À long terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - État de conservation tangiblement amélioré du dauphin du Cameroun sur toute son aire de répartition. - Efforts de recherches et, accessoirement, de surveillance accrus.
Échéancier	<p>La tenue d'une réunion des États de l'aire de répartition serait recommandée pour début 2021. Le Comité directeur serait chargé de définir tous les éléments spécifiques en consultation avec les États de l'aire de répartition et le Secrétariat de la CMS avant la fin de 2020. Une proposition de plan d'action courant sur cinq ans serait formulée pour la période 2021 - 2025 ; toutefois, le financement nécessaire à sa mise en œuvre serait recherché en marge de cette réunion.</p>